

NATIONS UNIES

Assemblée  générale

CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
24e séance  
tenue le  
jeudi 30 octobre 1997  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 24e SÉANCE

Président : M. de Rojas (Venezuela)

puis : M. Glanzer (Vice-Président) (Autriche)

SOMMAIRE

ORGANISATION DES TRAVAUX

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

c) POPULATION ET DÉVELOPPEMENT (suite)

d) MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES ET LE DÉVELOPPEMENT (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/52/SR.24  
20 novembre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

97-82395 (F)



/...

La séance est ouverte à 15 h 15.

ORGANISATION DES TRAVAUX

1. M. DESAI (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) présente des excuses aux délégations du fait que cinq documents ne sont pas disponibles. Dans le cas du rapport du Conseil économique et social, son volume explique le retard de parution. Quant aux autres documents, cette situation peut être due au fait que les rapports n'ont pas été présentés à temps, que les documents sont établis à l'extérieur ou à la documentation particulièrement volumineuse de la session découlant des travaux des nombreux groupes de travail traitant du processus de réforme.
2. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales assure la Commission qu'il suit de près l'état d'avancement de la documentation que le Département est chargé d'établir et prendra les dispositions voulues pour remédier aux difficultés éventuelles.
3. En ce qui concerne l'examen du point 97 f) de l'ordre du jour relatif à la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, prévu pour le 31 octobre, M. Desai note que le Secrétariat a été prié de préparer un rapport sur les activités entreprises et non une analyse décisionnelle. Il a été décidé qu'à titre expérimental, le rapport serait présenté oralement et accompagné d'un texte, ce qui permettrait de disposer de davantage de temps pour recueillir des données actuelles sur les efforts déployés au sein du système des Nations Unies en vue d'éliminer la pauvreté. La Commission pourra disposer d'autres documents, dont le Rapport sur la situation sociale dans le monde de 1997 qui lui fourniront les éléments analytiques voulus. On ne recourra pas à cette procédure si elle ne s'avère pas satisfaisante.
4. M. ABDELLATIF (Égypte) fait observer que la diminution substantielle du nombre de résolutions présentées par le Groupe des 77 au cours des cinq dernières années s'est traduite par une réduction du nombre des rapports demandés au Secrétaire général. Le volume de la documentation a dû s'en trouver réduit.
5. La présentation à titre expérimental d'un rapport oral est inacceptable. En outre, les délégations auraient dû être informées de cette situation au début des travaux.
6. M. BIAOU (Bénin) note que le rapport demandé au paragraphe 26 de la résolution 51/178 de l'Assemblée générale n'est pas disponible et qu'aucun des documents analytiques mentionnés par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales ne contient l'évaluation d'ensemble demandée dans ledit paragraphe. Les délégations attendaient que le Secrétariat les informe de la manière dont le système des Nations Unies a l'intention d'observer la Décennie.
7. Le représentant du Bénin propose de différer l'examen du point 97 f) jusqu'à ce que les documents mentionnés par le Secrétaire général adjoint soient disponibles et que les délégations aient eu le temps de les consulter.

/...

8. M. DJABBARI (République islamique d'Iran) souscrit sans réserve à la déclaration des deux intervenants. La règle des six semaines pour la distribution de la documentation des Grandes Commissions de l'Assemblée générale doit être dûment respectée.
9. La qualité des documents dont la Commission est saisie est également un sujet de préoccupation; leur teneur n'est pas analytique et ils ne contiennent pas de recommandations touchant les mesures à prendre.
10. La présentation d'un rapport oral au lieu d'un rapport écrit est parfaitement inacceptable et risque de créer un précédent fâcheux.
11. M. HORMILLA (Cuba) juge l'explication donnée par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales surprenante et parfaitement inacceptable en ce qui concerne la présentation d'un rapport oral. De plus, la qualité de la documentation ne correspond pas aux efforts déployés dans le cadre du processus de réforme pour faire du développement l'une des principales priorités de l'ONU. La délégation cubaine estime également que l'examen du point 97 f) doit être différé.
12. M. KAMANDO (République-Unie de Tanzanie), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, juge inacceptable la présentation de rapports oraux. À son avis également, la documentation n'est pas suffisamment analytique et l'examen de la question devrait être différé.
13. Mme AMOAH (Ghana) espère que la règle des six semaines sera désormais respectée et demande que les délégations soient informées à l'avance des modifications que l'on envisage d'apporter aux méthodes de travail.
14. Le document attendu ayant une cote, il est d'autant plus décevant d'apprendre que le rapport en question fera l'objet d'une présentation orale.
15. M. RAHMTALLAH (Soudan) dit que le problème que pose la présentation d'un rapport oral au lieu d'un rapport écrit le préoccupe au même titre que les précédents intervenants.
16. Mme LINDE (États-Unis d'Amérique) partage les préoccupations du Groupe des 77 touchant la présentation orale d'un rapport sur une question aussi importante; il sera en effet difficile aux délégations de faire rapport à leurs capitales et de se consulter, ce qui risque de donner lieu à des malentendus. La délégation des États-Unis est donc d'avis de différer l'examen du point 97 f).
17. M. AZAIEZ (Tunisie) considère également inacceptable la présentation d'un rapport oral sur le point 97 f) et demande que le Secrétariat soumette un rapport écrit.
18. M. CABACTULAN (Philippines) souscrit aux vues exprimées par tous les intervenants. La délégation philippine n'est pas non plus satisfaite par certaines des interprétations données dans les documents dont la Commission est saisie.

/...

19. Le PRÉSIDENT propose que la Commission entende les délégations prêtes à intervenir sur le point 97 f) le 31 octobre et qu'elle reprenne l'examen du point lorsqu'un rapport écrit sera disponible.

20. M. KAMANDO (République-Unie de Tanzanie) demande des précisions au sujet des incidences financières de la proposition du Président.

21. Le PRÉSIDENT dit que sa proposition n'implique aucune incidence financière puisque la Commission doit se réunir jusqu'au 24 novembre 1997. Le temps disponible pour les consultations officieuses s'en trouvera simplement réduit.

La séance est suspendue à 16 heures; elle est reprise à 16 h 35.

22. Le PRÉSIDENT propose de surseoir à l'examen du point 97 f) jusqu'à ce que la Commission ait achevé l'examen des autres questions inscrites au programme de travail; dans l'intervalle, le Secrétariat préparera le rapport écrit demandé sur la question.

23. Il en est ainsi décidé.

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/52/92, A/52/112, A/52/139, A/52/153-S/1997/384, A/52/163, A/52/217-S/1997/507, A/52/284, A/52/318, A/52/432, A/52/447-S/1997/775, A/52/460, A/52/514-S/1997/815)

c) POPULATION ET DÉVELOPPEMENT (suite) (A/52/208 et Add.1)

d) MIGRATIONS INTERNATIONALES, Y COMPRIS CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES ET LE DÉVELOPPEMENT (suite) (A/52/314)

24. Mme ANDREWS (Canada) dit que tout en continuant d'accorder un rang de priorité élevé aux questions concernant les migrations internationales, le Canada hésite à l'idée de recommander la tenue d'une conférence internationale sur la question si certaines conditions ne sont pas remplies. Par exemple, la conférence doit répondre aux besoins des pays d'origine, d'accueil et de transit, conformément au Programme d'action du Caire et il faut se mettre d'accord sur l'ordre du jour et le processus préparatoire.

25. Si les objectifs ou les modalités d'une conférence internationale ne font pas l'objet d'un consensus, la question des migrations internationales et du développement pourrait être efficacement traitée dans d'autres instances. D'après sa propre expérience, le Canada juge très utile la tenue de discussions régionales, interrégionales, sous-régionales et bilatérales. Les rapports entre les migrations et le développement étant complexes, le Canada est favorable à l'examen de la question des migrations dans le contexte du processus d'examen et d'évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

26. M. CHANG BEOM CHO (République de Corée) fait observer que le Programme d'action du Caire a explicitement reconnu les rapports existant entre population et développement en faisant valoir que les programmes de population doivent

/...

concilier les aspirations individuelles et les objectifs à long terme du développement de l'ensemble de la communauté.

27. La délégation coréenne estime qu'il est essentiel d'assurer un suivi coordonné à l'échelle du système de toutes les grandes conférences, dont la Conférence du Caire, et à cet égard, elle fait l'éloge de l'Équipe spéciale du CAC sur les services sociaux de base pour tous. Les questions de l'égalité de la femme et de son émancipation étant étroitement liées aux objectifs des politiques de population et de développement, l'éducation des filles, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et l'intégration de sexospécificités doivent donc avoir la priorité. La coopération Sud-Sud pourrait également contribuer efficacement aux activités de suivi et l'expérience du Gouvernement coréen touchant les problèmes de population pourrait être très utile. La délégation coréenne se félicite des propositions formulées dans le rapport du Secrétaire général (A/52/208/Add.1) concernant la procédure d'examen et d'évaluation pour le Programme d'action du Caire et propose de mettre dans ce cadre l'accent sur la mobilisation de ressources.

28. Tout en considérant que la question des migrations internationales devrait retenir davantage l'attention, en particulier lorsqu'il s'agit de la protection des droits fondamentaux des migrants et de lutter contre l'immigration illégale, la délégation coréenne doute du bien-fondée de la tenue d'une conférence sur la question en raison de l'absence de consensus sur ses objectifs et ses buts. Il serait plus pratique et plus économique de s'attacher à renforcer les mécanismes existants et l'appui des gouvernements.

29. Mme BENECKE (El Salvador) attache une grande importance au dialogue intergouvernemental visant à promouvoir l'échange d'expériences sur les migrations et à traiter franchement et objectivement tous les aspects des migrations. Toutefois, on ne s'est pas encore entendu sur la forme que devrait revêtir ce dialogue; la délégation salvadorienne est prête à s'associer au consensus qui pourrait se dégager à cet égard.

30. La question des migrations est manifestement importante pour El Salvador – plus d'un million de Salvadoriens vivent actuellement à l'étranger. Au cours des années 80, le conflit armé expliquait ces migrations; actuellement, de nombreux Salvadoriens quittent leur pays à la recherche d'un emploi et de meilleures conditions d'existence. L'impact économique des migrations sous la forme d'envois de fonds aux familles est indéniable; ces envois de fonds représentent la principale source de devises du pays.

31. El Salvador reconnaît que les migrations constituent un phénomène complexe qui évolue constamment, dont les origines, les manifestations et les effets constituent d'importantes questions internationales. Les migrations entre pays en développement représentent un facteur non négligeable qui doit être étudié. Il convient de poursuivre le dialogue en vue de mieux faire comprendre les migrations et de lutter contre l'hostilité manifestée à l'égard des migrants dans de nombreux pays. El Salvador a notamment pour priorité de garantir les droits fondamentaux des migrants, en particulier des femmes et des enfants.

32. En conclusion, la délégation salvadorienne rend hommage aux travaux de l'Organisation internationale pour les migrations et espère que sa coopération avec le système des Nations Unies demeurera fructueuse.

33. M. Flatter (Autriche), Vice-Président, assume la présidence.

34. Mme ESPINOZA (Honduras) fait valoir que le développement économique réglerait le problème de la migration des travailleurs car il éliminerait la principale raison incitant à l'exil. La communauté internationale a généralement traité de manière appropriée le cas des personnes qui ont fui leur pays par suite de l'oppression politique mais la migration pour des raisons économiques ne jouit pas de la même faveur.

35. Le nouvel ordre économique est favorable à la libre circulation des marchandises et des capitaux, mais non à la libre circulation de la main-d'oeuvre bien qu'il s'agisse d'un facteur économique de production. Du point de vue purement macroéconomique, l'immigration est un facteur positif puisqu'il implique la circulation de la main-d'oeuvre, facteur de production, vers une zone de productivité élevée, ce qui contribue du point de vue mondial à une meilleure répartition des ressources. Si l'on peut parler d'un produit intérieur brut global, celui-ci augmente lorsque les salaires et la productivité se trouvent ainsi maximisés.

36. Toutefois, du point de vue microéconomique, les migrations ne bénéficient qu'aux migrants, qui perçoivent un salaire plus élevé que dans leur pays, et à leurs employeurs, assurés ainsi d'une main-d'oeuvre bon marché; ce phénomène lèse les capitalistes des pays en développement, puisque les salaires augmentent et l'offre de main-d'oeuvre diminue, et les travailleurs des pays développés du fait que l'offre de main-d'oeuvre augmente. Les pays à revenu élevé restreignent l'immigration pour protéger le deuxième groupe de perdants - la main-d'oeuvre nationale.

37. Si la situation économique des pays en développement s'améliore, les salaires augmenteront et l'immigration diminuera. À cet égard, la représentante du Honduras invite les pays développés à réaffirmer leur volonté de contribuer à éliminer la pauvreté. Le Honduras est déterminé à contribuer à régler le problème des migrations directement et rapidement, en particulier à la suite des abus dont a été victime un groupe d'immigrants mexicains sourds muets à New York. Le Honduras attache un rang de priorité élevé à la question des migrations et du développement durable.

38. M. KVALHEIM (Norvège) appuie les activités de suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. La délégation norvégienne encourage le système des Nations Unies à aborder de manière intégrée les problèmes de population et de développement, en mettant l'accent sur les droits fondamentaux, la santé en matière de reproduction et l'émancipation de la femme. Elle se félicite des mesures déjà prises en vue de coordonner les activités en matière de population, en particulier à l'échelon national.

39. Préoccupée par la pénurie de ressources dont il a été fait état à la réunion de septembre du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies

/...

pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la délégation norvégienne invite instamment la communauté internationale à intensifier ses efforts en vue d'assurer un financement suffisant permettant d'atteindre les objectifs de la Conférence du Caire. Elle souscrit au processus d'examen et d'évaluation de l'application du Programme d'action du Caire devant avoir lieu en 1999 et approuve les modalités de cette procédure énoncée dans le rapport du Secrétaire général (A/52/208/Add.1). L'examen devrait être axé sur les enseignements à tirer et sur les modifications et améliorations devant être apportées à la stratégie d'application.

40. La délégation norvégienne appuie les activités préparatoires énoncées dans le rapport. La coopération entre les organes ou organismes compétents, en particulier la Commission de la population et du développement, la Division de la population et le FNUAP et les gouvernements des pays donateurs et des pays bénéficiaires de programmes sera d'importance cruciale. À cet égard, la Commission de la population et du développement doit jouer un rôle essentiel en ce qui concerne le suivi du Programme d'action, conformément à la résolution 51/176 de l'Assemblée générale. Le processus préparatoire pourrait également mettre l'accent sur l'élaboration d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs de manière à mieux cibler les activités en matière de population.

41. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général sur les migrations internationales et le développement (A/52/314), l'élaboration d'indicateurs et de données plus fiables sur les migrations demeure indispensable. Les migrations internationales sont liées aux interactions économiques, politiques et culturelles, qui ont des incidences sur le processus de développement et vice-versa. Le représentant de la Norvège félicite l'ONU de traiter un problème d'une telle ampleur et complexité en envisageant notamment de convoquer une conférence sur les migrations internationales et le développement. Les questions fondamentales à examiner et les objectifs de la conférence doivent faire l'objet d'un accord. La conférence doit traiter de questions comme les difficultés économiques des pays d'accueil et l'impact des migrations sur les pays d'accueil ainsi que sur les pays d'origine, dans le cadre d'une approche globale. Étant donné les activités menées actuellement par le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales concernant ces questions, la décision de convoquer une conférence internationale ne doit pas être prise dans l'immédiat.

42. M. AL-HARTHY (Oman) note que le phénomène des migrations internationales est souvent lié à l'offre et à la demande de main-d'oeuvre. Les travailleurs quittent leur pays d'origine où les salaires demeurent très bas pour aller travailler dans des pays d'accueil qui manquent de main-d'oeuvre. Le développement est donc à la fois une cause et une conséquence des migrations. Ces migrations bénéficient au pays hôte qui trouve ainsi une source de main-d'oeuvre qualifiée ainsi qu'au pays d'origine, le montant des envois de fonds étant souvent supérieur aux recettes d'exportations et aux capitaux étrangers.

43. La tenue d'une conférence sur les migrations internationales et le développement ne serait pas fondée puisqu'un consensus ne s'est pas dégagé tant sur l'ordre du jour ou les objectifs d'une telle conférence ou sur son mode de financement. De plus, la question des migrations internationales et du

/...

développement a été inscrite à l'ordre du jour de toutes les grandes conférences et pourrait être traitée plus efficacement à l'échelon bilatéral ou régional. La nécessité d'économiser qu'impose la crise financière que traverse l'Organisation est une autre raison de renoncer à la tenue éventuelle d'une conférence.

44. M. KWOK (Singapour) dit que le moment n'est pas favorable à la tenue d'une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales. Il serait préférable de rassembler des données supplémentaires et d'étudier les problèmes qui se posent. En outre, selon le rapport du Secrétaire général (E/CN.9/1997/3), la question des migrations internationales a été inscrite à l'ordre du jour de toutes les grandes conférences depuis la tenue de la Conférence internationale sur la population et le développement et a été examinée par le Colloque international sur les déplacements de population provoqués par la dégradation de l'environnement et les conséquences sur l'environnement des migrations massives.

45. Dans son rapport à la Commission de la population et du développement (E/CN.9/1997/2), le Secrétaire général déclare que les migrations internationales ont des incidences sur le développement et qu'elles ont de multiples et complexes interactions. Les gouvernements s'intéressent aux causes profondes des migrations internationales et à leur impact sur les pays d'origine et les pays d'accueil mais il n'existe aucune théorie globale à ce sujet et les connaissances actuelles sur les rapports politiques, économiques et sociaux complexes entre les migrations et le développement sont loin d'être exhaustives. Il n'est donc pas facile de résoudre une question aussi complexe et l'objectif fondamental du développement doit demeurer au centre des préoccupations de la communauté internationale.

46. Dans sa résolution 51/148 (par. 3), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, en consultation avec le Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations, d'encourager la tenue de consultations systématiques sur les questions d'intérêt commun. La délégation singapourienne prendra connaissance avec intérêt des travaux du colloque technique sur les migrations internationales qui doit avoir lieu en juillet 1998 sous les auspices de l'Équipe spéciale du CAC sur les services sociaux de base pour tous. Les recommandations que le colloque pourrait formuler au sujet des méthodes de collecte de données et des critères de sélection seraient particulièrement utiles.

47. En conclusion, le représentant de Singapour dit que la Commission devrait réexaminer la question dans trois ans.

48. M. WILLIAMS SLATE (Nicaragua) cite au nombre des causes des migrations l'écart entre pays riches et pays pauvres, le taux élevé de chômage dans les pays en développement et – comme cela a été le cas en Amérique centrale et en particulier au Nicaragua au cours des années 80 – les conflits armés. La presse et même Internet qui fournit des renseignements sur les possibilités d'emploi dans les pays développés ont un impact sur les flux migratoires. Ces flux sont très souvent bénéfiques tant pour le pays hôte qui obtient ainsi une main-d'oeuvre qui lui fait grandement défaut que pour le pays d'origine en raison de la diminution du chômage et de l'envoi de fonds aux familles des migrants; ces avantages peuvent aussi être unilatéraux dans le cas des étudiants

/...



qui ne rentrent pas dans leur pays d'origine après avoir achevé leurs études à l'étranger.

49. Les pays d'Amérique centrale se réunissent périodiquement – la dernière en date de ces réunions a eu lieu en octobre à San José (Costa Rica) – pour harmoniser les mesures visant à contrôler les flux migratoires et conclure des accords bilatéraux concernant les travailleurs migrants. Le Nicaragua est favorable à la convocation d'une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement.

50. M. YOSHINO (Japon) fait observer que la Commission de la population et du développement devrait faire une plus large publicité à ses travaux à l'extérieur du système des Nations Unies. Pour atteindre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, la communauté internationale doit traiter les questions de population selon diverses approches en combinant les activités de planification familiale avec des activités visant à remédier aux causes profondes de la croissance démographique telles que la pauvreté et l'ignorance. Le représentant du Japon fait l'éloge à cet égard des objectifs précis de l'Équipe spéciale du CAC sur les services sociaux de base pour tous et se félicite qu'elle se soit attachée à mettre au point des indicateurs dans le contexte du suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement. L'Équipe spéciale doit veiller à ce que ses activités contribuent à promouvoir l'application du Programme d'action de la Conférence dans les pays en développement.

51. En 1994, dans le cadre du suivi de la Conférence, le Gouvernement japonais a lancé un vaste programme consacré à la population et au syndrome d'immunodéficience acquise (sida). Il a depuis lors investi près de 2 milliards de dollars dans ces activités et activités connexes à l'échelon bilatéral et multilatéral. La délégation japonaise, qui est convaincue que la coopération Sud-Sud joue un rôle efficace en ce qui concerne la population et le développement, appuie les activités du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans ce domaine et l'encourage à renforcer son rôle de catalyseur dans le cadre de la coopération, en particulier par l'intermédiaire de ses programmes en Afrique. Conscient de l'importance de l'appui traditionnel des donateurs à la coopération Sud-Sud, le Japon estime sa poursuite indispensable.

52. La délégation japonaise se félicite des propositions énoncées dans le rapport dont la Commission est saisie (A/52/208 et Add.1) et appuie en particulier la suggestion formulée au paragraphe 4 concernant un mécanisme à trois niveaux comprenant l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission de la population et du développement. La délégation japonaise ne considère pas que le processus d'examen implique la renégociation du Programme d'action. Le processus est en fait censé évaluer les progrès accomplis dans l'accomplissement des buts et objectifs du Programme; l'action devra porter essentiellement sur l'application à l'échelon national. Cet examen doit permettre d'évaluer objectivement, en fonction d'indicateurs concrets, la mesure dans laquelle les objectifs de la Conférence ont été atteints. En tant que principal agent d'exécution du Programme, le FNUAP doit jouer un rôle important à cet égard, ainsi que la Commission de la population et du développement.

/...

53. M. WARDHANA (Indonésie) fait observer que les chances de stabiliser la croissance de la population mondiale seraient gravement compromises si l'application du Programme d'action du Caire ne progresse pas de manière décisive. Déterminer de quelle manière il serait possible d'imprimer un nouvel élan politique au Programme d'action revêt une importance cruciale. La délégation indonésienne appuie donc sans réserve la proposition tendant à procéder à une évaluation du Programme d'action afin de recenser les principaux obstacles freinant son application et à s'employer à les surmonter; aussi aurait-il été opportun de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale à cette fin. La recommandation du Secrétaire général touchant la tenue d'une réunion plénière de haut niveau de deux jours de l'Assemblée générale sur ce point (A/52/208/Add.1, par. 28) est donc décevante. S'il importe effectivement d'économiser, c'est manquer de clairvoyance que de faire passer cette considération avant la nécessité d'assurer l'application du Programme d'action.

54. L'examen proposé doit tenir compte des principaux problèmes démographiques projetés pour les pays en développement et de la corrélation manifeste existant entre l'explosion démographique et le niveau de croissance économique et de développement. À cet égard, le partenariat visant à promouvoir et à intégrer l'élément population dans le concept du développement revêt une très grande importance. L'examen devrait également englober la question primordiale de la mobilisation des ressources nécessaires pour financer la mise en oeuvre du Programme d'action.

55. Si la mise en oeuvre du Programme d'action incombe au premier chef aux gouvernements, la participation de la communauté internationale, du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des autres organisations civiles est indispensable pour que l'examen soit mené à bonne fin. En outre, le mécanisme de la coopération Sud-Sud, en particulier l'approche triangulaire, peut beaucoup contribuer à promouvoir une croissance démographique acceptable et un développement durable. L'Indonésie est prête à partager avec d'autres pays son expérience concluante dans le domaine des arrangements triangulaires Sud-Sud.

56. M. JABBARI (République islamique d'Iran) fait observer que le Programme d'action du Caire doit être appliqué dans sa totalité et non de manière sélective. Faute de disposer de ressources financières supplémentaires suffisantes, les objectifs adoptés à la Conférence ont peu de chance d'être atteints.

57. Des politiques en matière de population et de planification de la famille font partie intégrante des plans de développement de la République islamique d'Iran. Leur objectif est non seulement de développer l'économie et d'assurer un développement durable, mais aussi de répondre à la nécessité urgente de réduire le taux de croissance démographique ainsi que le taux de mortalité maternelle et infantile.

58. Une loi relative à la planification de la famille a été promulguée et un certain nombre de mesures ont été prises pour répondre aux besoins des adolescents, et notamment dispenser une éducation aux jeunes filles en matière de santé de la reproduction et de planification de la famille. Les programmes

/...

de planification de la famille s'inscrivent dans le cadre de la santé en matière de reproduction et des programmes visant à sensibiliser le public à ces questions et des échanges d'expérience avec d'autres pays par les voies bilatérales et multilatérales ont également été mis sur pied. Bien que les maladies transmises sexuellement comme le VIH/sida ne soient pas particulièrement répandues dans le pays, le Gouvernement a organisé diverses activités et pris des mesures en ce qui concerne la supervision et la gestion des services de transfusion sanguine. Par suite de l'application d'un certain nombre de politiques au cours des 10 dernières années, le taux de croissance démographique est passé de 3,2 % en 1986 à 1,6 % en 1995.

59. Au cours des 19 dernières années, la République islamique d'Iran a accueilli un très grand nombre de réfugiés de plusieurs pays voisins; leur nombre est maintenant de 2 100 000. Outre la fourniture d'un logement, de vivres, de services de santé et d'éducation, malgré une aide internationale extrêmement limitée, le Gouvernement a également dispensé des services de santé en matière de reproduction à ces réfugiés. Le FNUAP pourrait jouer un rôle important à cet égard.

60. M. AL-KHALIFA (Bahreïn) dit que l'examen du rapport du Secrétaire général sur les migrations internationales et le développement ainsi que sur la tenue éventuelle d'une conférence des Nations Unies sur la question (A/52/314) ne permet pas de conclure qu'il est urgent de tenir une telle conférence. Ces questions ont déjà été examinées par un certain nombre de conférences des Nations Unies et pourraient être traitées dans le cadre des mécanismes existant ou de négociations bilatérales. Il serait préférable que les ressources limitées de l'Organisation servent à ce que les engagements pris à ces conférences soient honorés. Tout échange de vues sur les objectifs éventuels de la conférence et son ordre du jour ne peut que conduire à des négociations prolongées susceptibles de porter préjudice à d'autres programmes de l'Organisation.

61. M. RI KWANG NAM (République démocratique populaire de Corée) fait observer que, faute de résoudre de manière appropriée les questions de population, il ne sera pas possible de parvenir à un développement équitable et durable. Il faudrait donc que le système des Nations Unies joue un rôle accru dans la mise en oeuvre du Programme d'action. Tel doit être le cas en particulier pour le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP puisque le FNUAP est l'organisme chef de file pour les questions de population.

62. D'autre part, la pénurie de ressources financières est une question qui doit être réglée en temps voulu puisqu'elle constitue l'un des obstacles empêchant les pays en développement d'appliquer le Programme d'action. S'il importe que les pays en développement mobilisent dans toute la mesure du possible les ressources financières nécessaires, la communauté internationale est tenue de leur fournir une aide.

63. M. RAO (Fonds des Nations Unies pour la population) dit que le FNUAP tiendra compte des commentaires et suggestion des délégations touchant les modalités d'examen de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

/...

64. M. CHAMIE (Directeur de la Division de la population) constate qu'il ressort du débat que les migrations internationales demeurent un aspect fondamental du développement. En outre, d'après les recherches et les analyses des tendances et politiques effectuées par la Division, ce phénomène revêtira une importance économique, sociale et politique accrue au cours du vingt et unième siècle, ce qui mènera donc l'Organisation à y consacrer une plus grande attention. La Division de la population est prête à fournir son concours aux États Membres en vue de répondre efficacement et rapidement à leurs besoins.

La séance est levée à 18 h 10.